

La lettre du **Sénateur** des Hauts-de-Seine

Philippe **Kaltenbach**

## À L'ÉCOUTE DES TERRITOIRES

ÉDITO

**A** lors que la Haute Assemblée procède au renouvellement de la moitié de ses membres, nous continuons d'être à l'écoute des territoires et de travailler à la réforme de nos collectivités. Nous le savons, la crise économique est un dangereux accélérateur d'inégalités. **Je veux rendre un hommage appuyé à l'action des élus locaux** qui, en première ligne sur le terrain, travaillent sans relâche à garantir la qualité du vivre-ensemble. Ils sont le principal interlocuteur de beaucoup de nos concitoyens confrontés à des difficultés croissantes. Notre rôle de législateur est aussi de veiller à la cohésion nationale. Les multiples réformes menées depuis l'été 2012 ne produisent toujours pas les résultats escomptés. L'exécutif, avec le concours de sa majorité parlementaire, doit redoubler d'efforts pour mettre un terme à cette crise qui a débuté il y a maintenant 6 ans. **La France possède toujours de solides atouts et doit poursuivre sa modernisation tout en veillant à préserver son modèle social.** ●



**PAGE 2** Défendre les victimes d'infractions pénales



**PAGE 3** Renforcer l'efficacité de nos collectivités



**PAGE 4** Interdire les machines à voter



**PAGE 5** Bilan de l'action gouvernementale et parlementaire



# Lutter contre LA PRÉCARITÉ dans la fonction publique

Après avoir évalué le régime de l'auto-entrepreneur, Philippe Kaltenbach s'est penché dans le cadre de la commission de contrôle de l'application des lois sur les dispositions législatives visant à résorber l'emploi précaire dans la fonction publique.

Le 23 juillet dernier, le sénateur PS a présenté avec sa collègue UDI Jacqueline Gourault un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du dispositif de la loi du 12 mars 2012 et au plan de titularisation visant à lutter contre la précarité dans la fonction publique. Lors des dernières décennies, la fonction publique a largement évolué et le recours aux agents contractuels s'est largement accru. La loi du 12 mars 2012 tente de remédier à la précarité de ces agents non titulaires, mais également de prévenir leur reconstitution.



**UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE**  
En 2011, l'effectif cumulé des agents non-titulaires dans l'ensemble de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière) s'élevait à 901 549 agents, soit 17% des effectifs. Dans leur ensemble, les employeurs ont respecté l'esprit de la loi même si certains ont pu prendre du retard. Il conviendra d'attendre 2016 pour tirer un bilan final de l'application de cette loi. En effet, si ce point d'étape apparaît comme positif avec une « CDIisation » progressive des agents non titulaires, le risque d'une reconstitution du stock de contractuels employés dans la fonction publique, demeure. Dans l'attente, le sénateur a proposé d'améliorer le dispositif en portant notamment la durée des contrats sur vacance temporaire à trois ans au lieu de deux.

# Défendre les victimes d'infractions pénales

Dans la continuité de ses travaux au sein de la commission des lois, Philippe Kaltenbach a déposé une proposition de loi, soutenue par le groupe socialiste, visant à améliorer le financement de l'aide aux victimes.



Le Sénateur des Hauts-de-Seine a présenté l'an passé, dans le cadre d'un rapport d'information, ses propositions pour mieux prendre en compte la réparation du préjudice subi par les victimes d'infractions pénales. Parmi celles-ci, assurer le financement des associations d'aide aux victimes par le biais des amendes pénales versées par les auteurs. Chaque année, environ 300 000 personnes se tournent vers ces associations. Leur financement est cependant actuellement fragilisé par la baisse des crédits de l'Etat et des collectivités.

**RÉFORME PÉNALE**  
La proposition du sénateur a été reprise au sein du projet de loi « réforme pénale » mais l'amendement introduit à l'Assemblée Nationale a ensuite été censuré par le Conseil constitutionnel. Philippe Kaltenbach travaille donc avec le gouvernement et les associations à élaborer un nouveau dispositif permettant d'améliorer le financement de l'aide aux victimes.

# RÉFORME TERRITORIALE

## RENDRE PLUS EFFICACE L'action publique locale

Après la loi créant les métropoles, le gouvernement poursuit sa réforme territoriale en présentant deux projets de loi relatifs cette fois à l'action des régions, des départements et des intercommunalités.

Afin de poursuivre la modernisation de notre démocratie territoriale, le Chef de l'Etat a annoncé sa volonté de réduire le nombre de régions tout en faisant évoluer la place des conseils départementaux et ce, dans le cadre de deux projets de loi successifs. Le premier texte examiné depuis juillet par la représentation nationale porte sur la nouvelle carte des régions, les modes de scrutin ainsi que sur le calendrier électoral. Dans un second temps, le Parlement travaillera sur les compétences des régions, des départements et des intercommunalités. A l'occasion de ce débat, sera notamment évoquée la suppression des conseils départementaux au sein des futures métropoles. Philippe Kaltenbach y défendra de nouveau l'opportunité d'une disparition rapide des départements de la petite couronne au sein de la métropole du Grand Paris afin de renforcer la cohérence de son action.

La carte des régions adoptée à l'issue de la 1<sup>ère</sup> lecture



**L'EXAMEN DU TEXTE AU SÉNAT**  
Le sénateur des Hauts-de-Seine a été désigné chef de file de son groupe sur le premier projet de loi de la réforme territoriale. Attaché à ce que le Sénat, saisi avant l'Assemblée Nationale, remplisse pleinement son rôle de représentant des collectivités, il n'a eu de cesse de dénoncer la stratégie d'évitement de l'UMP. Création d'une commission spéciale, saisine du Conseil constitutionnel, dépôt d'une motion référendaire, l'UMP n'a eu de cesse de retarder le débat sur le fond du texte. Finalement vidée de son sens par ses opposants, la réforme n'a pu bénéficier de l'expertise du Sénat en première lecture. Espérons que ces détracteurs consentiront à travailler de façon plus constructive en seconde lecture.

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**  
Adoptée en début d'année, la loi créant la métropole du Grand Paris en 2016 va faire l'objet d'un réaménagement dans le cadre du nouveau volet de la réforme territoriale. Son article 12 doit en effet être modifié pour permettre d'étendre les compétences des futurs conseils de territoire qui seront constitués au sein de la métropole. Ils permettront de décliner au niveau local les actions de celle-ci. En les dotant d'une personnalité juridique, le gouvernement veut renforcer leur action de proximité.

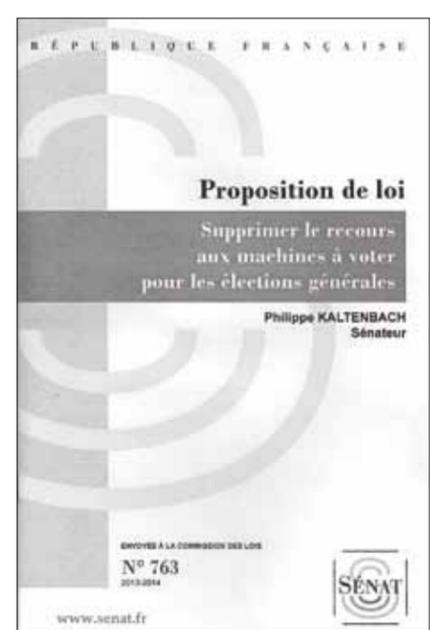


## AUGMENTER LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION POUR LES agressions sexuelles

Philippe Kaltenbach a été désigné rapporteur de la proposition de loi tendant à modifier le délai de prescription de l'action publique des agressions sexuelles. Lors de l'examen du texte, il a présenté deux amendements visant à rallonger les délais de prescription pour les agressions sexuelles commises sur des mineurs, de 20 à 30 ans et de 10 à 20 ans, selon les faits, après la majorité de la victime. Ces amendements, tout comme l'ensemble de la proposition de loi, ont été adoptés. Ils donneront un temps supplémentaire aux victimes, souvent affectées d'amnésie post-traumatique, pour dénoncer les faits subis. ●



## INTERDIRE LES machines à voter



Le sénateur PS a déposé une proposition de loi visant à interdire le recours aux machines à voter lors des élections générales. Une soixantaine de villes, dont dix dans les Hauts-de-Seine, demeurent concernées. Un moratoire sur leur utilisation a été décidé en 2007 suite à la multiplication des incidents. Les machines à voter n'ont jamais démontré leur véritable utilité. Leur usage n'a aucun impact sur la participation des citoyens. Leur intérêt écologique est également très limité dans la mesure où la propagande électorale n'est pas dématérialisée. Enfin, les machines représentent un coût financier important pour les communes qui y ont recours. Soucieux qu'il revienne aux seuls citoyens de contrôler l'ensemble des opérations électorales, ce que ne permet pas le recours aux machines à voter, Philippe Kaltenbach souhaite donc les interdire. ●

## Le vote blanc reconnu

Philippe Kaltenbach a été désigné chef de file de son groupe pour la proposition de loi visant à reconnaître le vote blanc aux élections. Celui-ci peut, depuis le 1<sup>er</sup> avril, s'exprimer à travers une enveloppe vide ou un bulletin blanc que l'électeur aura introduit dans l'enveloppe. Si les bulletins blancs seront désormais comptabilisés et leur nombre communiqué dans le procès-verbal, ceux-ci ne sont toutefois pas encore intégrés aux suffrages exprimés.

## Clarifier l'organisation des polices municipales



Le sénateur des Hauts-de-Seine a également été désigné chef de file de son groupe pour la proposition de loi portant création des polices territoriales. Les auteurs du texte ont su dépasser les clivages partisans pour proposer un texte pragmatique qui permettra de clarifier le fonctionnement des polices municipales : Cadre d'emploi unifié, formations, missions dévolues aux agents, renforcement des conventions de coordination liant l'Etat et les communes...

# LE BILAN DE LA session ordinaire ET extraordinaire 2013-2014



### Voici les principaux textes votés par le Parlement :

- ▶ Le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire
- ▶ Le projet de loi relatif à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale
- ▶ Le projet de loi relatif à l'accès au logement et à un urbanisme rénové
- ▶ Le projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises
- ▶ Le projet de loi relatif à la consommation
- ▶ Le projet de loi de modernisation de l'action publique locale et d'affirmation des métropoles
- ▶ Le projet de loi relatif à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales
- ▶ Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, la forêt et l'alimentation
- ▶ Le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- ▶ Le projet de loi interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur
- ▶ Le projet de loi relatif à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

## Le contrôle du Parlement sur l'activité du Gouvernement

### QUESTIONS D'ACTUALITÉ AU GOUVERNEMENT

#### Lutte contre les cambriolages

Lors de la séance du 6 février, Philippe Kaltenbach a interpellé le gouvernement sur la hausse préoccupante des cambriolages. Ce phénomène, qui affecte particulièrement les Hauts-de-Seine, touche actuellement toute la France. Le Ministre lui a exposé les modalités du renforcement du Plan national de lutte contre les cambriolages.

### QUESTIONS THÉMATIQUES

#### Statistiques de la délinquance

Le 21 novembre 2013, le parlementaire PS a interrogé dans l'hémicycle le Ministre de l'Intérieur sur la manipulation des chiffres de la délinquance précédemment mise en œuvre par Monsieur Sarkozy et pointée par le rapport Rouzeau. Les conclusions de ce rapport sont sévères. Elles appellent à une véritable transparence dans la production et la publication des statistiques de la délinquance.

#### Accès à la Justice

Dans le cadre de la séance du 5 décembre 2013, le sénateur a sollicité M<sup>me</sup> Taubira sur une meilleure prise en compte de la condition des victimes au cours du procès pénal. Le gouvernement a réaffirmé son engagement auprès des victimes. Les Bureaux d'aide aux victimes vont voir leurs dotations renforcées. Les juridictions vont également bénéficier de référentiels indicatifs.



## L'ACTION DU SÉNATEUR DANS LES Hauts-DE-Seine

► Rencontre avec les syndicats à l'hôpital Mourier aux côtés des élus PS de Colombes.



► Visite du port de Gennevilliers avec la Ministre Marylise Lebranchu et le député Alexis Bachelay sur le thème du Grand Paris.



► Visite du site Schneider Electric avec le Ministre de l'Ecologie Philippe Martin.

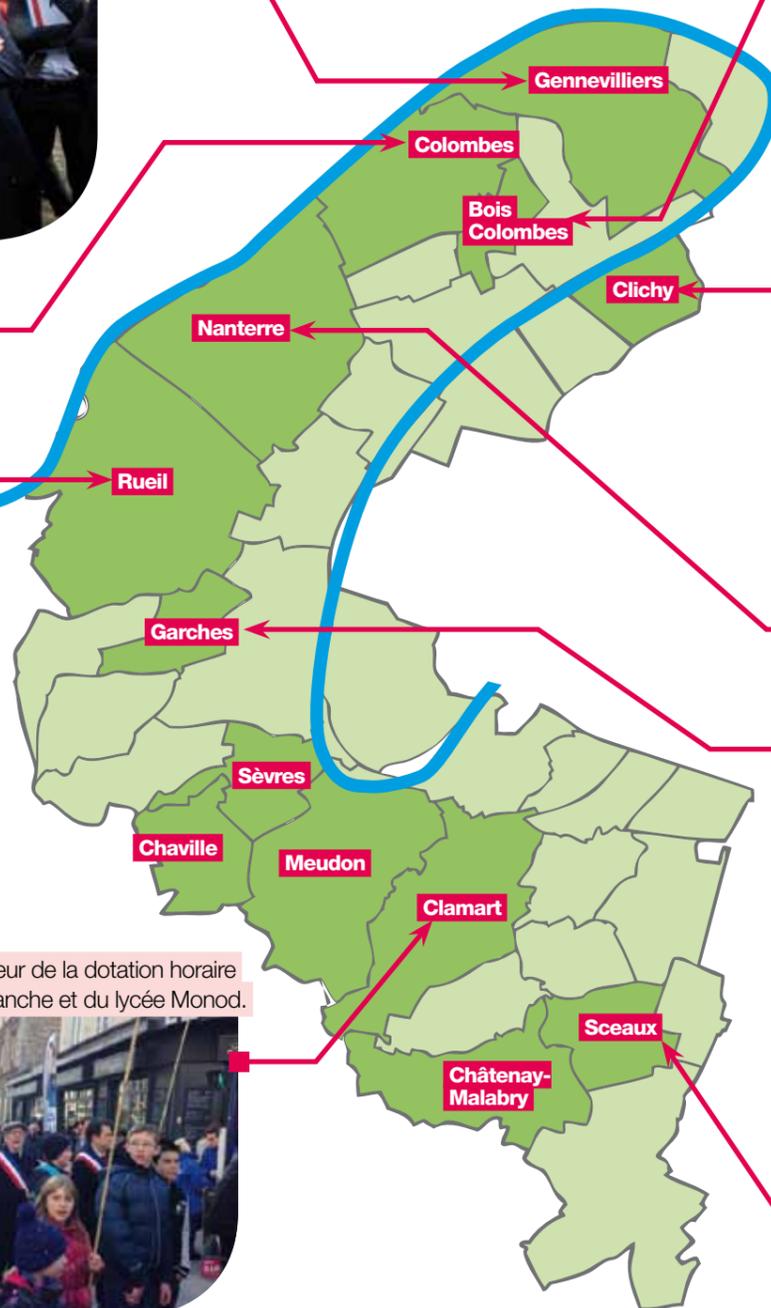
► Intervention auprès du Ministre pour le classement en massif de protection de la forêt de Meudon - Clamart - Chaville - Sèvres.



► Mobilisation en faveur de la dotation horaire du collège Maison Blanche et du lycée Monod.



► Défense des centres d'information et d'orientation (C.I.O) du département. Le Sénateur a interpellé le gouvernement sur les fermetures programmées à Sceaux, Châtenay-Malabry et Clamart suite à l'arrêt du soutien financier du conseil général.



► Rencontre avec les syndicats à l'hôpital Beaujon en présence du maire Gilles Catoire.



► Mobilisation avec les élus PS de Bois-Colombes pour la défense des 53 emplois de l'association Philotechnique placée en redressement judiciaire.

► Commémoration départementale de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars avec Gérard Aubineau, élu à Clamart.



► Rencontre avec les syndicats de l'hôpital Poincaré en présence des élus PS et défense du service d'oncologie pédiatrique.

► Dépôt de gerbe lors de la cérémonie d'hommage aux Justes parmi les Nations.





## EN BREF

### Déplacements au Niger



► Au mois de juin, à l'initiative des associations Global Health Advocates et Solthis, le sénateur a pris part à un voyage

d'étude parlementaire à Niamey sur la santé infantile et a cosigné une tribune intitulée « Au Niger, la santé en rempart à la fragilité sociale », parue dans le journal La Croix.

► En tant que Président du groupe d'amitié France-Niger, Philippe Kaltenbach accompagnait également au mois de juillet le Président de la République dans le cadre de sa visite d'Etat à Niamey.



## GRUPE D'AMITIÉ FRANCE ARMÉNIE



### ► Visite d'Etat à Erevan

Dans le cadre de sa présidence du groupe d'amitié, Philippe Kaltenbach était aux côtés de François Hollande en Arménie au mois

de mai. Cette visite d'Etat avait vocation à renforcer les liens amicaux, politiques, économiques et culturels qui existent entre ces deux pays.

## SOUTIEN AUX CHRÉTIENS D'ORIENT



► Depuis les récentes offensives de l'Etat Islamique, la communauté internationale a été profondément choquée par le sort réservé aux minorités religieuses d'Irak et de Syrie. Début

juillet, le sénateur a interpellé le gouvernement sur la nécessité de venir rapidement en aide aux populations menacées. Il a également demandé la création d'un groupe d'études au Sénat sur les chrétiens d'Orient dont l'exode menacerait durablement l'équilibre politique de cette région. Le 27 juillet, il était au rassemblement de soutien organisé à Paris sur le parvis de Notre-Dame.

## RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre de sa réserve parlementaire 2014, 50 000 € ont été attribués à la Ville de Clichy pour des investissements de sécurité et de prévention. 10 000 € ont aussi été alloués à l'édification dans les Hauts-de-Seine d'un mémorial pour les victimes des combats en Afrique du Nord et 10 000 € à la réalisation d'un musée sur le génocide arménien à Sèvres.

## CONTACT

### Le Sénateur à votre écoute

Afin d'apporter son concours au travail des élus sur le terrain ou de soutenir une initiative citoyenne, il peut :

- Déposer une proposition de loi ou un amendement sur un texte législatif.
- Adresser une question écrite (publiée au JO) à un membre du Gouvernement.
- Poser une question orale à un membre du Gouvernement.

Il a aussi l'opportunité de :

- Parrainer des visites du Sénat.
- Vous procurer une invitation pour assister à une séance publique.



Pour toutes vos démarches, ses collaborateurs sont à votre disposition :

- Pierre Mareau est en charge du travail parlementaire
- Alicia Botti est en charge des relations avec les élus

Pour les joindre : 01 42 34 27 84 ou [philippe.kaltenbach.senat@gmail.com](mailto:philippe.kaltenbach.senat@gmail.com)



► Dans le cadre des visites du Palais qu'il peut parrainer, le sénateur a reçu les adhérents de l'association S.E.L de Clamart.

RETROUVEZ PHILIPPE KALTENBACH SUR SON BLOG

[www.philippe.kaltenbach.com](http://www.philippe.kaltenbach.com)

<http://www.facebook.com/philippe.kaltenbach>

[https://twitter.com/#!/P\\_Kaltenbach](https://twitter.com/#!/P_Kaltenbach)